

## **Objet : UREBA exceptionnel 2022 – Prolongation des délais**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'appel à projet UREBA exceptionnel 2022, nous vous informons que le Gouvernement a approuvé, lors de sa séance du 4 septembre 2025, la prolongation des délais impartis pour la réalisation des travaux subsidiés.

Les nouveaux délais sont désormais fixés comme suit :

- **Vague 1** : la demande de liquidation devra être introduite dans les six mois suivant la réception provisoire des travaux, et **au plus tard le 30 juin 2027** ;
- **Vague 2** : dans les mêmes conditions, **au plus tard le 31 décembre 2027** ;
- **Vague 3** : dans les mêmes conditions, **au plus tard le 31 décembre 2028**.

Dans le cadre du suivi de cette mesure, un courrier vous a été adressé précédemment afin de recueillir l'état d'avancement de votre projet. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de nous transmettre ces informations, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous les communiquer dans les meilleurs délais.

Plus précisément, nous vous invitons à nous indiquer si :

- Le projet est toujours en cours de réalisation, et si oui, à quel stade d'avancement il se trouve (études, lancement des travaux, travaux en cours, etc.) ;
- Le projet a été abandonné, en précisant le cas échéant les raisons ayant conduit à cette décision (contraintes techniques, administratives, financières, etc.).

Ces informations sont essentielles pour nous permettre d'anticiper les éventuelles réaffectations budgétaires et d'adapter les modalités de suivi des projets en cours.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Benoit Fourez  
Directeur





#### CONTACT

Département de l'Énergie et du  
Bâtiment durable  
Direction des Bâtiments durables  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
B - 5100 Jambes

#### QUESTIONS

Via les formulaires en ligne sur  
[www.energie.wallonie.be](http://www.energie.wallonie.be)  
En scannant le QR code :



Ou par téléphone : 081/48 63 90

#### VOTRE DOSSIER :

Numéro :  
Vos références :  
Nos références :  
DEBD/BD/UREBA/CW/

**Veillez à conserver ce document !**

